

si son parti et lui s'efforcent d'établir des offices de commercialisation pour la viande de bœuf. Je voudrais qu'il réponde clairement par un oui ou par un non.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je ne saurais en aucune façon parler au nom du ministre de l'Agriculture. Quoi qu'il en soit, moi qui ai œuvré pendant tant d'années dans le secteur du bœuf, je connais les besoins de ce secteur et je sais pour avoir perdu de l'argent pendant plusieurs années qu'il doit y avoir un meilleur moyen. Je suis à la fois un libéral et un pragmatiste et je suis prêt à essayer quelque chose de nouveau. Si c'est la dernière voie qui s'offre encore, je suis prêt à l'emprunter. Cependant, je ne vais pas me laisser guider par un principe dépassé qui voudrait nous faire croire que la libre entreprise régit encore le marché, alors que divers monopoles sont constitués à l'heure actuelle.

M. Taylor: Monsieur le Président, le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) a utilisé le mot «organisé» dans son intervention. Il voulait sans doute dire «Whelanisé». Si la politique agricole du Canada avait été «Taylorisé», notre agriculture ne serait pas dans le pétrin où elle se trouve aujourd'hui.

Je voudrais poser au député une question au sujet de la production des œufs. Les producteurs albertains ont d'énormes difficultés à l'heure actuelle. Ils ont coopéré entièrement avec le gouvernement pour l'application du programme des 6 et 5 p. 100. Ils ont maintenant atteint le plafond des 6 et 5 p. 100, mais les coûts de production n'ont cessé d'augmenter et sont maintenant supérieurs de 4 à 5 p. 100 aux prix qu'ils sont en droit d'exiger. Les producteurs sont incapables de porter ce fardeau, ce qui veut dire tout simplement que si on ne leur donne pas la possibilité d'augmenter leurs prix, ils seront bientôt acculés à la faillite. Le député de Lambton-Middlesex pourrait-il nous parler de ce que le gouvernement pourrait faire pour permettre à ces producteurs de continuer à tourner?

M. Ferguson: Monsieur le Président, je réponds avec plaisir à cette question, car j'ai suivi ce problème de très près. Je suis content de constater que le député a adopté le point de vue des offices de commercialisation. De plus, je suis très conscient que les responsables des offices de commercialisation ont été les premiers à souscrire au programme des six et cinq. Dans mon exposé, j'ai parlé des fluctuations du marché et j'ai fait allusion à ce qui se passe à propos des opérations à découvert à Chicago. En fait, le prix des provendes a grimpé de 23 p. 100 depuis juin dernier. Le producteur d'œufs est bien incapable de faire face à une telle augmentation. Je suis tout à fait d'accord avec le député.

J'ai discuté de ce problème avec de nombreux producteurs d'œufs. J'ai dit au ministre de l'Agriculture qu'il faudrait peut-être faire une exception pour les provendes dans le cadre du programme des six et cinq. Toutefois, les autres composantes servant à établir le coût de production, comme le coût des poulets, la main-d'œuvre et ainsi de suite pourraient certainement être assujettis au programme. Je crois que cette unique exception permettrait aux producteurs d'œufs de prospérer dans le cadre du programme des six et cinq tout en continuant de fixer des prix raisonnables comme ils l'ont fait ces dernières années.

M. Taylor: Monsieur le Président, quand il n'a plus un sou mais qu'il a encore des factures à payer, le producteur se

trouve en bien mauvaise posture. Il ne lui est pas facile de s'en sortir. Inutile de dire qu'il veut coopérer, c'est évident, car il se trouve au bord de la faillite. Un producteur qui perd 4c. ou 5c. sur chaque douzaine d'œufs qu'il vend s'endette tellement qu'il finit par ne plus pouvoir tourner.

J'ai envoyé des lettres tant au ministre des Finances (M. Lalonde) qu'au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) à l'égard de ce problème. Si le gouvernement tient à ce que l'agriculture demeure rentable, il doit faire face à la réalité. Si les producteurs d'œufs font faillite, les grandes entreprises prendront la relève et feront grimper les prix pour les consommateurs. Il n'y a aucun doute là-dessus, les consommateurs devront payer davantage. Pour que les prix demeurent abordables, il faut adopter une attitude raisonnable envers les producteurs d'œufs de nos jours. Le gouvernement doit assumer cette responsabilité, examiner la situation de près et, pour une fois, ne pas aggraver le problème, mais tenter de le résoudre.

● (1500)

Le problème est simple; il n'est certainement pas si difficile que cela à résoudre. Si nous ne le résolvons pas, les Canadiens vont devoir payer davantage pour leurs œufs, sinon ils devront s'en passer. Les producteurs d'œufs ne peuvent pas continuer à perdre de l'argent sur tous les œufs qu'ils vendent sans fermer boutique. C'est aussi simple que cela.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je suis heureux de donner la réplique au député. Je sais quelle est la marge bénéficiaire des producteurs d'œufs. Elle est de 2.7 cents la douzaine en moyenne pour le Canada. Si le ministre de l'Agriculture suit mon conseil, et il a dit ce matin que le cabinet étudiait le problème et qu'il avait peut-être même pris une décision, je suis certain que les problèmes des producteurs d'œufs seront résolus. J'espère seulement que les éleveurs bovins vont proposer un plan analogue pour s'assurer une certaine stabilité.

Depuis trois ans et demi, les problèmes des agriculteurs en difficulté me causent bien des maux de tête, à titre de député; parmi ceux-ci, il n'y avait pourtant pas un seul producteur d'œufs, pas un seul producteur laitier et pas un seul éleveur de poulets de grill ni de dindes. Il faut admettre par conséquent que les formules des frais de production ont joué un rôle important; elles ont permis de relever le défi et je suis certain que le ministre de l'Agriculture aura recours à ses dons de persuasion pour dissiper tout malentendu; nous aurons alors très bientôt une solution acceptable pour tous à annoncer.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, dans le débat d'aujourd'hui, il s'agissait surtout de blâmer le gouvernement de ne pas avoir tenu compte des difficultés économiques qui affectent tous les agriculteurs du Canada ni aidé à les atténuer en adoptant de saines politiques agricoles. Le ministre a dit que ce n'était pas un gros problème. D'après les statistiques de son ministère, 50 p. 100 des agriculteurs n'ont pas de dettes. Il a dit que 35 p. 100 des agriculteurs du Canada possèdent plus de 85 p. 100 de leurs avoirs; par conséquent, leurs dettes correspondent à moins de 15 p. 100 de leurs avoirs. Il reconnaît toutefois que de 5 à 15 p. 100 d'entre eux ont des problèmes d'ordre financier, pour reprendre son expression.